

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juin 2023

---

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 437

présenté par  
Mme Brulebois

-----

**ARTICLE 7**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« économiques » ,

insérer les mots :

« qui est dans un bassin d'emploi d'un rayon de 10 kilomètres disposant de nombreux emplois »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à garantir la surface minimale de consommation pour les communes qui sont dans un bassin d'emploi d'un rayon de 10km disposant de nombreux emplois.